

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page1 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identification du produit :**

Identifiant du produit : Apoxie® Paste - Part A Resin
Utilisation générale : Pâte adhésive
Description du produit : Partie "A" d'un système visqueux en deux parties
Forme du produit : Matériau semi-vendu (partie A d'un système en deux parties). La partie A contient le colorant.
Les parties A et B sont conçues pour être mélangées dans une proportion de 50/50 en poids afin de créer un article durci.
Nom du produit : Apoxie® Paste - Résine Partie A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente : Apoxie® Paste Part "A" fait partie d'un système en deux parties conçu pour être mélangé afin de créer un médium adhésif utilisé pour remplir, coller, sceller, personnaliser et fabriquer la plupart des matériaux de manière permanente. Teinter avec des pigments pour créer la couleur désirée. Se lisse avec de l'eau pour obtenir une finition semi-brillante. Appliquer sur de la mousse ou d'autres matériaux pour obtenir une couche de surface dure, ajouter de la texture ou embellir.
Utiliser comme adhésif pour de nombreuses applications différentes.
Utilisations déconseillées : Aucune.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page2 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange :****Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH), ce produit est considéré comme dangereux en raison de la possibilité d'irritation de la peau et des yeux.

Catégorie 1B - Peau

Irrit. des yeux - Catégorie 2

Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie 2 - Chronique

Effets physico-chimiques néfastes et effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage :**Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :****Pictogrammes de danger :****Mot indicateur :**

Avertissement

Mentions de danger :

H315 - Irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Précautions :**Généralités :**

P101 - Si un avis médical est nécessaire, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

P102 - Conserver hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

La prévention :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection pour combiner les parties A et B. Porter un masque anti-poussière N95 minimum pour poncer le produit durci.

Réponse :

P302 + 352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P391 - Recueillir les déversements.

Stockage/élimination :

P402+P233 - Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient aucun ingrédient répondant aux critères des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) et persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

Le mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 f) de REACH ou au règlement (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission moins de 0,1 % en poids.

Le bisphénol A CAS 80-05-7 peut être présent dans l'Oxirane, 2,2'-4-butyldène-bisphénylèneoxyméthylène.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page3 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélange :**

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE	Classification (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Oxirane, 2,2'-4-butylidène- bisphénylèneoxyméthylène	25085-99-8 607-537-5	Chronique aquatique 2 - H411 ; Irrit. des yeux 2 - H319 ; Sensation cutanée 1 - H317	68.5

Pour plus d'explications sur les abréviations et les mentions de danger, voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours :****Mesures générales de premiers secours :**

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Montrer l'étiquette lorsque cela est possible.

Mesures de premiers secours en cas d'inhalation :

En cas de symptômes, sortez et aérez la pièce.

Premiers soins en cas de contact avec la peau :

Après manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon.

Si l'irritation persiste ou si d'autres symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux :

Retirer la lentille de contact (le cas échéant).

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Si nécessaire, maintenez doucement la paupière ouverte pendant le rinçage.

Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Premiers soins en cas d'ingestion :

Le risque lié à l'ingestion d'une dose unique devrait être faible.

Surveiller les troubles digestifs en cas d'ingestion et consulter un médecin en cas de troubles.

L'autoprotection aux urgences :

Aucune n'est requise.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :**Symptômes/blessures :**

Dans des conditions normales d'utilisation, on ne s'attend pas à ce qu'il présente un danger significatif.

Symptômes/blessures après inhalation :

Se présente sous une forme humide semi-solide et ne présente pas de risque d'inhalation de vapeurs ou de particules.

Symptômes/blessures après contact avec la peau :

Les composants sont des sensibilisants connus.

L'utilisation courante sans protection des mains peut entraîner des rougeurs, des irritations et des dermatites.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux :

Le produit est un irritant pour les yeux et peut provoquer des rougeurs et une irritation prolongée en l'absence de premiers soins.

Symptômes/blessures après la déglutition :

L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition primaire.

En cas d'ingestion, le matériau peut créer un blocage.

En cas d'ingestion, consulter un médecin en cas de détresse.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :**Notes pour le médecin :**

Le produit non durci peut provoquer une réaction allergique.

Traitement spécial :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page4 de 12

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Aucun traitement particulier n'est suggéré.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau ou brouillard fin ; extincteurs à poudre ; extincteurs à dioxyde de carbone ; mousse ; mousse résistant à l'alcool (type ATC).

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucune connue.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec masque complet fonctionnant en mode de demande de pression ou autre mode de pression positive.

Pour les petits feux en plein air, qui peuvent être facilement éteints à l'aide d'un extincteur portable, l'utilisation d'un équipement de protection n'est généralement pas nécessaire.

Informations complémentaires :

Le produit "A" non polymérisé se compose principalement d'ingrédients inorganiques dans une matrice humide et ne devrait pas favoriser la combustion.

L'emballage est combustible mais ne présente pas de risque important d'incendie.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgent

Équipements de protection

Gants de protection en cas de rejet accidentel de matériau non polymérisé.

Procédures d'urgence

Aucune n'est requise.

Pour les travailleurs sociaux

Équipements de protection individuelle

Gants de protection pour manipuler le matériau non polymérisé.

6.2 Précautions environnementales :

Aucun n'est prévu.

Les colis ne dépassent pas 1,360 kilogramme et le matériau est un solide qui adhère en boule.

Un déversement terrestre devrait être entièrement récupérable.

Les matériaux sont censés couler au fond d'une masse d'eau et peuvent ou non être récupérés sous forme de matériaux solides intacts.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Pour le confinement :

Les déchets peuvent être contenus dans un sac d'élimination en polyéthylène.

Nettoyer :

Éliminer comme un déchet solide.

Les déchets ne sont pas dangereux sauf s'ils sont mélangés à des matières dangereuses solubles.

La partie A qui n'a pas réagi est une matière semi-solide contenant peu d'eau.

Si le produit non utilisé ou le matériau final est déversé dans un plan d'eau, il coule au fond et apparaît sous forme de pierre ou de rocher dans le plan d'eau.

La taille maximale des colis ne devrait pas créer de déchets importants dans la masse d'eau.

Autres informations

Aucun.

6.4 Renvoi à d'autres services :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 5 de 12

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Informations complémentaires :

Section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une utilisation sûre

Mesures de protection :

Conseils pour une utilisation sûre :

Stocker à température ambiante (20 - 23°C) et à pression ambiante.

Conserver dans l'emballage d'origine scellé dans un endroit sec ne dépassant pas 49°C.

Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil.

Protéger l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable à la congélation et au dégel.

Prévention des incendies :

Aucune n'est requise.

Prévention de la formation d'aérosols et de poussières :

Aucune n'est requise.

Précautions environnementales :

Aucune n'est requise.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale :

Porter des gants de protection. (Le nitrile est un matériau acceptable pour les gants dans les épaisseurs de mil qui sont facilement disponibles).

Se laver soigneusement les mains après avoir travaillé avec le produit non durci.

En cas de ponçage manuel ou mécanique, portez une protection respiratoire N95, KN95, FFP2 ou mieux pour éviter l'exposition aux poussières respirables.

La partie A non durcie ne présente pas de risque pour les voies respiratoires et aucune protection respiratoire n'est nécessaire pour mélanger les deux parties.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Matériel d'emballage :

Conserver dans l'emballage d'origine scellé à température ambiante (inférieure à 49°C) dans un endroit sec.

Garder les récipients fermés.

Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec.

Protéger l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable à la congélation et au dégel.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves :

Conseils d'assemblage pour le rangement :

Classe de stockage :

Solide ininflammable.

Matériaux à éviter :

Acides et bases forts.

Températures supérieures à 93°C.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Apoxie Paste Part A est une partie d'un système minéral époxy/pâte en deux parties qui est destiné à être combiné avec la partie B pour produire un produit durci.

La partie A contient l'éther diglycidyle du bisphénol A qui n'a pas réagi.

Ce produit (partie A), lorsqu'il est combiné à la partie B, crée un matériau dur et inerte.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants soumis à des limites sur le lieu de travail

Le produit ne contient aucun ingrédient pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

Valeurs DNEL / PNEC

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Exposition sans effet dérivée/concentration sans effet prédite

(Dose dérivée sans effet / concentration prédite sans effet)

Résine époxy - CAS 25085-99-8

DNEL	Mode	Durée de l'accord	Opérations	Valeur
L'industrie	Dermique	Court terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
L'industrie	Inhalation	Court terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
L'industrie	Dermique	Long terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
L'industrie	Inhalation	Long terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
Consommateur	Dermique	Court terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	Court terme	Systémique	0,75 mg/m3
Consommateur	Oral	Court terme	Systémique	0,75 mg/kg/jour
Consommateur	Dermique	Long terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	Long terme	Systémique	0,75 mg/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	3 mg/l
Eau de mer	0,3 mg/l
Sédiments (eau douce)	0,5 mg/l
Sédiments (eau de mer)	0,5 mg/l
Libération intermittente	0,013 mg/l

Données d'essai des mélanges :

Aucune donnée disponible sur les mélanges.

8.2 Contrôle de l'exposition :**Équipement de contrôle technique approprié :**

Pas nécessaire.

Protection des yeux et du visage :

Aucune n'est requise.

L'irritation des yeux ne se produira pas à moins d'être transférée dans les yeux par contact entre les mains et les yeux.

Protection de la peau :

Gants jetables en nitrile non poudrés d'une épaisseur minimale de 3 mils.

Protection respiratoire :

Masque anti-poussière N95/KN95/FFP2 pour le ponçage du matériau durci.

Risques thermiques :

Non applicable au matériel.

Gestion de l'exposition environnementale :

Conserver dans le récipient d'origine et le refermer après en avoir retiré les quantités nécessaires.

Conserver à l'abri de la chaleur.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

Pression de vapeur :	Non applicable
Poids spécifique :	Durci : 1,7 (eau = 1)
Densité de vapeur :	non applicable
Taux d'évaporation :	non applicable
Point de congélation :	Stable à la congélation/décongélation
Odeur :	Légère
Aspect :	Couleur kaki
État physique :	Semi-solide
Gamme d'inflammabilité :	non applicable
Solubilité dans l'eau :	Non appréciable
Valeur pH :	Neutre
Point d'ébullition :	non applicable
Viscosité :	Semi-solide

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 7 de 12

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Point d'éclair : non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable
Gaz inflammables : Non applicable
Aérosols inflammables : Non applicable
Gaz oxydants : Non applicable
Gaz sous pression : Non applicable
Liquides inflammables : Non applicable
Solides combustibles : Non applicable
Substances autoréactives : Non applicable
Liquides pyrophoriques : Non applicable.
Solides pyrophoriques : Non applicable.
Substances auto-échauffantes : Non applicable
Liquides oxydants : Non applicable
Solides oxydants : Non applicable
Peroxydes organiques : Non applicable
Corrosion des métaux : Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité :**

La partie A est conçue pour réagir avec la partie B.

La partie A, si elle est combinée avec d'autres matériaux, peut réagir avec eux.

Non réactif après combinaison et durcissement des parties A et B.

10.2 Stabilité chimique :

La partie A est stable si elle est conservée dans son emballage d'origine et si elle n'est pas mélangée à d'autres matériaux.

10.3 Réactions dangereuses possibles :

Les parties A et B ne subiront pas de réactions dangereuses si elles sont conservées dans leur emballage d'origine et ne sont pas mélangées à d'autres matériaux.

Les composants époxy sont conçus pour réagir entre eux.

Le mélange avec d'autres matériaux peut créer des conditions dangereuses en fonction de ce qui est mélangé avec eux.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter de combiner la partie A avec des matériaux autres que la partie B, conformément aux instructions du fabricant.

Éviter le contact avec des acides ou des bases fortes et des températures supérieures à 93°C.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Acides forts, bases et oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et certains composés organiques.

Dépend de la nature de la décomposition.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**

Aucune information sur le mélange.

Des informations sur les ingrédients sont données ci-dessous.

Toxicité pour les animaux :

Composant	Aiguë	Valeur du test	Espèces
Résine époxy	DL50 par voie orale	>15 000 mg/kg	Rat
Résine époxy	DL50 par voie cutanée	23 000 mg/kg	Lapin

Autres informations :**Corrosion/irritation de la peau :**

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Le composant époxy est un sensibilisateur cutané.

Lésions oculaires/irritation :

Le composant époxy est un irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le composant époxy est un sensibilisateur.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun composant répertorié.

Cancérogénicité

Aucun composant répertorié.

Toxicité pour la reproduction

Aucun composant répertorié.

STOT - exposition unique

Le dioxyde de silicium amorphe est répertorié

STOT-exposition répétée

Aucun composant répertorié.

Risque d'aspiration

Aucun composant répertorié.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**En cas d'ingestion :**

Les composants présentent un risque physique en cas d'ingestion et peuvent provoquer un blocage digestif en fonction de la quantité avalée.

Au contact de la peau :

Un contact répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation au composant époxyde.

En cas d'inhalation :

Non volatile sous forme solide.

Faible degré de dangerosité.

Sur le contact visuel :

Le contact direct du produit avec les yeux peut provoquer des rougeurs et des irritations.

11.2 Informations sur les autres dangers**Perturbateurs endocriniens**

Le composant de résine époxy (DGEBA) CAS 25085-99-8 peut générer du BPA CAS 80-05-7 à partir de sa matrice dans des conditions de chaleur ou de pH extrêmes, où l'hydrolyse du polymère peut se produire et entraîner la libération du BPA.

Les scénarios d'exposition à la résine finie ne sont pas susceptibles de générer du BPA entraînant une exposition de l'utilisateur ou de l'environnement, sur la base d'une compréhension du polymère, des essais et de l'examen de l'évaluation des risques de l'UE - 4,4'-Isopropylidènebiphénol (Bisphénol A) 2008.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité :**

Toxicité aquatique - applicable à la partie A sous forme non polymérisée.

Composant	Animaux	Test	Résultat
Résine époxy	Onchorhynchus mykiss	LC50 - 96 heures	1,3 mg/l Chronique
Résine époxy	Daphnia magna	CE50 - 48 heures	2,1 mg/l

La partie A non polymérisée est toxique pour l'environnement aquatique.

Le produit durci est insoluble dans l'eau et n'est pas toxique pour le milieu aquatique.

Le produit durci a été utilisé en toute sécurité dans des environnements aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit durci est stable et ne se biodégrade pas dans l'air ou dans l'eau.

La partie A qui n'a pas réagi a une durée de conservation et réagira progressivement pour former un matériau dur et non réactif.

12.3 Bioaccumulation :

Ni le produit durci ni ses composants ne sont bioaccumulables dans les organismes aquatiques.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée d'essai disponible, mais le produit formera une masse insoluble sans potentiel de mobilité dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants susceptibles d'être persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) dans l'environnement à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

12.7 Autres effets indésirables :

Le produit fait partie d'un système polymère en deux parties conçu pour se mélanger et réagir afin de former un matériau dur semblable à la pierre.

Si ce produit devait être libéré dans l'environnement, il n'a pas la capacité de migrer et réagira pour former un matériau semblable à de la pierre.

La taille de l'emballage et les propriétés réactives font que ce produit présente un faible risque pour l'environnement.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Utilisation prévue :

La partie A non vulcanisée est toxique pour les milieux aquatiques et sensibilise la peau selon les critères du SGH.

Éliminer les parties non utilisées de la partie A conformément à la directive 2008/98/CE.

Après l'utilisation prévue :

Le produit durci est inerte dans l'environnement et n'est pas conforme à la directive 2008/98/CE.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Désignation correcte de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire ;

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) dans le présent document est (sont) donnée(s) à titre d'information uniquement, et basée(s) uniquement sur les propriétés du produit non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 10 de 12

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

SECTION 15 : Informations statutaires15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :**État de l'inventaire chimique :**

Ingrédients répertoriés sur : TSCA, DSL, inventaires du Japon et de la CE.

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**Restrictions REACH de l'UE concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, de certains mélanges et de certains articles dangereux (annexe XVII) :**

Aucune restriction n'a été identifiée pour ce produit.

Liste candidate de l'UE des substances extrêmement préoccupantes à autoriser (article 59) :

Aucun ingrédient ne figure sur la liste.

L'époxy CAS 25085-99-8 a la capacité de générer du bisphénol A CAS 80-05-7 qui figure sur la liste mais ne sera pas présent à des niveaux dépassant 0,1 % en poids.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Ne s'applique pas à ce produit

Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants

Ne s'applique pas à ce produit

Liste REACH britannique des substances soumises à autorisation (annexe XIV)

Aucun ingrédient ne figure sur cette liste.

Règlement (UE) 2019/1148 sur la mise sur le marché et l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Non applicable à ce produit.

Convention internationale sur les armes chimiques (CAC) Listes de produits chimiques toxiques et de précurseurs

Non applicable à ce produit.

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers :

Non applicable à ce produit.

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable à ce produit.

Seveso III : directive 2012/18/UE mise en œuvre par les règlements de 2015 sur le contrôle des risques d'accidents majeurs (COMAH)

Non applicable à ce produit.

Allemagne - Classe de danger pour l'eau (WGK)

Les ingrédients de la partie A sont répertoriés comme des composants de classe 3 du WGK.

Les composants sous forme non réagie de la partie A doivent être répertoriés dans la classe 3. Cependant, la petite taille d'un colis rend peu probable un impact sérieux sur une masse d'eau.

Les parties A et B, lorsqu'elles sont combinées, transforment les ingrédients réactifs à l'origine de la désignation de classe 3 en matériaux ne présentant aucun danger pour une masse d'eau.

Le matériau fini ne présente pas de risque pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation formelle de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

Il s'agit de la partie "A" d'un système en deux parties conçu pour être combiné avec la partie "B" afin de produire un produit durci similaire à une pierre à la conclusion. Les utilisateurs prévus sont le grand public. Les utilisations varieront mais seront limitées à de petites quantités de parties A et B mélangées ensemble. La voie d'exposition est limitée à la peau et aux yeux par contact accidentel des yeux avec les doigts pendant le processus de mélange. Le produit ne présente pas de risque d'inhalation. L'exposition peut être contrôlée en toute sécurité par le port d'une protection cutanée et le respect de la présente FDS. L'utilisation finale ne présente aucun risque pour l'environnement lors de l'élimination.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 11 de 12

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

SECTION 16 : Autres informations**Texte intégral des déclarations H**

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Texte complet des autres abréviations

Toxicité aquatique chronique : Toxicité aquatique chronique

Irritation des yeux : Irritation des yeux

Sensibilisation de la peau Sensibilisation de la peau

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AIIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals ; ASTM - American Society for the Testing of Materials ; bw - body weight ; CLP - Classification, Labelling and Packaging Regulation ; Regulation (EC) no. 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste des substances d'intérieur (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro EC - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Charge associée à une réponse de x% ; EmS - Emergency Schedule ; ENCS - Existing and New Chemicals (Japan) ; ErCx - Concentration associée à une réaction de croissance de x% ; GHS - Globally Harmonised System ; GLP - Good Laboratory Practice ; IARC - International Agency for Research on Cancer ; IATA - International Air Transport Association ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.. o.s.. - Non spécifié par ailleurs ; NO(A)EC - Pas d'effet observé (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet observé (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet observé sur la capacité de charge ; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention ; PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance ; PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Chemicals ; (Q)SAR - (Quantitative) Structure-Activity Relationships ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature (température de décomposition auto-accélérée) ; SDS - Safety Data Sheet (fiche de données de sécurité) ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwanese Chemical Substances Inventory ; TECI - Thailand Chemical Substances Inventory ; TRGS - Technical Regulations on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative.

Plus d'informations

Conseils en matière de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

Classification de la préparation :

Sensation cutanée 1B	H317
Irrit. des yeux 2	H319
Chronique aquatique 2	H411

Procédure de classification :

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 28-10-2024

Page 12 de 12

Date d'impression : 5-3-2025

Nom commercial : Apoxie® Paste - Part A Resin

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de qualité.